



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

AR Prefecture

043-214301624-20250707-DEL2025_080-DE
Reçu le 10/07/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-080

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT et Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : -

Absents :

Corinne TARGHETTA et Damien CASSOUX

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de procurations :	0
Nombre d'absents :	2

Objet : Attribution du marché « Aménagement d'espaces publics » lot n° 3 Démolition et aménagement du dépose minute Bertrand de Chabron et démolition et aménagement de l'espace Rue de la Poste »

Vu la délibération n° 2024-067 du 4 décembre 2024 approuvant les aménagements d'espaces publics pour l'année 2025

- Démolition d'une maison au 31 rue de la République et aménagement d'un espace paysager,
- Démolition d'un bâtiment pour y aménager un parking et un dépose minute sis 141 Rue Bertrand de Chabron.

Vu la délibération 2025-070 du 16 juin 2025 approuvant l'attribution des marchés pour les lots 1 et 2.

Vu la délibération 2025-070 du 16 juin 2025 déclarant infructueux le lot 3 et validant une consultation sans publicité ni mise en concurrence.

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil que les négociations menées n'ont pas permis d'obtenir une offre économiquement avantageuse.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et travaux » du 7/07/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RELANCER** un marché à procédure adaptée pour le lot 3.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

